



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2020-105 du 29 septembre 2020

OBJET – Clôture du budget « Ateliers Relais

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

Vu les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M14,

Vu la délibération n°2008-064 du 28 novembre 2008, par laquelle le Conseil Communautaire approuve l'acquisition des ateliers relais de la Ville de Briançon, au titre de sa compétence relative au développement économique du Briançonnais,

Vu la délibération n°2010-005 du 9 février 2010 relative à la création d'un budget annexe « ateliers relais »,

Vu l'avis favorable du Bureau du 15/09/2020,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24/09/2020,

Considérant que le dernier contrat de crédit-bail immobilier des ateliers relais a fait l'objet d'une levée d'option d'achat par délibération n°2019-94 le 17 décembre 2019 et d'un acte de vente le 20 décembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Acte** que l'excédent de clôture du budget annexe « ateliers relais » s'élève à 90 519.01 €,
- **Dit** que le résultat sera repris dans le budget principal de la collectivité à l'article 7551 « excédent des budgets annexes à caractère administratif »,
- **Dit** que ce budget annexe était soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et qu'il convient de clôturer ce dossier ;
- **Autorise** le Président ou son représentant et le comptable publique à passer les écritures comptables nécessaires ;
- **Dit** qu'après l'émission des écritures comptables nécessaires, le budget annexe « ateliers relais » sera clos.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.